

Date de dépôt: 1^{er} septembre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 496 de la parcelle de base 489, plan 15 de la commune d'Echichens, Vaud

Rapport de Mme Véronique Pürro

Mesdames et

Messieurs les député-e-s,

Conformément à la procédure prévue par notre règlement, le projet de loi 9554-A (dossier n°596) a été examiné par la commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève lors de sa séance du 29 juin 2005, sous la présidence de Mme Michèle Künzler, avec la collaboration de M. Jean-Luc Constant, procès-verbaliste, et en présence de représentants de la Fondation de valorisation, M. Alain B. Lévy, M. Christian Grobet et M. Laurent Marconi,

Il est à relever que ce dossier avait déjà fait l'objet d'une présentation et d'une discussion, le 5 janvier 2005, sous la présidence de Mme Michèle Künzler, avec la collaboration de M. Jean-Luc Constant, procès-verbaliste, et en présence de M. Alain B. Lévy, M. Christian Grobet et M. Laurent Marconi, représentants de la Fondation de valorisation.

Il s'agit d'un appartement de 4,5 pièces, d'une surface habitable pondérée de 158m² et de deux places de parc au sous-sol de l'immeuble. Ce dernier est situé au centre du village d'Echichens (VD), au 25, route du Village.

La Fondation de valorisation a trouvé preneur pour ce bien immobilier au prix de CHF 880'000.-. Il en résultera pour la Fondation et pour l'Etat une perte estimée à CHF 1'467'000.-, soit 62.50%

La désignation de l'objet vendu s'avérant imprécise dans le projet de loi, il convient d'amender ce dernier. En effet, outre l'appartement constituant le feuillet PPE 496, le prix de vente comprend également la vente de deux places de parc au sous-sol, soit les parts de copropriété 521 et 524.

La commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'accepter le PL 9554-Aainsi amendé.

Projet de loi (9554)

autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 496 de la parcelle de base 489, plan 15 de la commune d'Echichens, Vaud

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Autorisation d'aliénation

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner pour un prix de 880 000 F les immeubles suivants :

Feuillet PPE 496 et parts de copropriété 521 et 524 de la commune d'Echichens, Vaud.

Art. 2 Utilisation du produit de la vente

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.